

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 2 octobre à 17h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 26 septembre, s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Patrick QUIVRIN (P. M. MAUGER), Amélie NAUDOT (P. M. BESOMBES), Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Christophe NOURRY (P. Mme BÖRNER)

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Finances :

FINANCES COMMUNALES – BUDGET GENERAL - VOTE D'UNE DECISION MODIFICATIVE (DM N°3)

DEL20231002_ 04

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Abstentions : 8

Suffrages exprimés :21

Pour : 21

Contre :

Rapporteur : M. Pujol – Vu en Commission des finances du 29/09/2023

Il est nécessaire de procéder à quelques ajustements sur certains chapitres votés au BP2023, en fonctionnement comme en investissement, notamment pour tenir compte de modification de programmes de financements, de l'octroi de subventions, de plus-values de travaux, pour permettre l'inscription du produit de la vente des locaux de l'ancienne école Charcot, l'acquisition de la cellule du pôle santé ou le remboursement par anticipation un emprunt.

En conséquence, lu et entendu l'exposé, après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité des suffrages exprimés avec 8 abstentions¹, d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET GENERAL 2023– DM3					
M14					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
O11	Charges à caractère général	+9 000€			
6132-397-330	Loyer maison des artistes (1500€ x 6 mois)	9 000,00 €			
O22	Dépenses imprévues	-9000€			
O22	Dépenses imprévues	-9 000,00 €			
	TOTAL	0€		TOTAL	€

¹ MM Chauvois, Meslé (+ le pouvoir de Mme Segaud Castex), Tison, Besombes (+ le pouvoir de Mme Naudot) et Mme Börner (+ le pouvoir de M. Nourry) s'abstiennent.

BUDGET GENERAL 2023- DM3

M14

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
Imp°	objet	montant	Imp°	objet	montant
020	Dépenses imprévues	+500 000€	024	<u>Produit des cessions</u> d'immobilisation	+1 258 000€
020	Dépenses imprévues	500 000,00 €	024	Vente imm. ancien gpe scol. Charcot	1 258 000,00 €
16	<u>Emprunts et dettes assimilées</u>	+406 000€			
1641-1009-020	Remboursement capital d'un emprunt Caisse d'Epargne (contrat n°A1410080)	406 000,00€			
204	<u>Subventions d'équipement versées</u>	+21 163€			
2041582-614	Participation fonds de concours SDEC Eclairage public (aven. 3)	21 163,00 €			
21	<u>Immobilisations corporelles</u>	330 837€			
2128-347-414	Aménagement clôture Point Plage	10 000,00€			
2135-1006-821	Aménagements bâtiments	65 189,00€			
2135-003	Aménagement local CSU - (compt crédits)	2 000,00 €			
2135-950	Travaux mise aux normes - Musée N°4 C.	14 000,00 €			
2138-102-520	Acquisition Local Pôle santé	230 000,00 €			
2152-996-821	Signalisation touristique	-59 700,00€			
21532-320-410	Cosec - Fossé de relevage eaux usées	6 970,00€			
2188-011-022	Destructeur de documents-Pôle à la population Etat civil	1 678,00 €			
2188-391-023	Acquisition 3 gouvernails	59 700,00€			
2188-397-330	Achat de Matériel - Maison des artistes	1 000,00 €			
	TOTAL	+1 258 000€		TOTAL	+1 258 000€

Imp° : chapitre/article d'imputation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE

Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le